

# **SÉANCE DU 27 AVRIL 2009**

---

Date de convocation : 21 avril 2009

L'an deux mille neuf, le vingt sept avril à vingt heures trente minutes, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Marie-Claude FOURNET, Maire.

Tous les conseillers en exercice étaient présents, à l'exception de Béatrice ROCHAIX, absente excusée.

Monsieur Denis GALLAND a été nommé secrétaire de séance.

1) Le procès verbal de la séance du 25 mars deux mille neuf est approuvé à l'unanimité après lecture.

## **2) AMENAGEMENT DE LA TERRASSE DU BISTROT DE VENTEROL**

La présentation des projets est faite au Conseil, à savoir un projet en toit-terrasse végétalisé et l'utilisation de matières bio-climatiques pour M. Maret, et un toit en deux pentes style traditionnel pour Mme Sisteron.

Le premier projet assure une meilleure intégration du bâti existant. La première estimation est de 87 500 € H.T, auquel il faut ajouter 10 000 € d'honoraires d'architecte pour le suivi complet du dossier, de l'étude à la réception des travaux, la gestion de la maîtrise d'ouvrage étant incluse.

Un débat s'installe. Certains membres du Conseil proposent l'étude d'un toit en quatre pentes et de mettre d'autres architectes, notamment ceux des Batiments de France sur le projet. Le Conseil souhaite une intégration harmonieuse du projet au village ce qui nécessite donc des vues d'ensemble. Les contraintes sont nombreuses: respect des normes, du PLU, du cadre, dans des coûts qui sont raisonnablement répercutables sur le loyer et garantissant l'opération blanche pour la commune, le tout dans des délais corrects.

Après concertation, le conseil municipal décide d'accorder l'autorisation au maire de signer la convention d'honoraires pour mission, et de contacter d'autres architectes.

## **3) REGLES D'HYGIENE ET DE SECURITE**

La commune a été contrôlée récemment dans le cadre de la réglementation et l'application des règles d'hygiène et de sécurité du personnel communal: un énorme travail est à fournir, compte tenu du retard pris par la commune dans la mise en place et l'application de ces règles instaurées par les lois de 1989 et 2000. A réception du rapport du contrôle, le document unique sera réactualisé, les agents consultés dans leur cadre professionnel et de nouveaux fonctionnements mis en place avant la fin de l'année.

Isabelle MARCAIS, l'agent chargé de la mise en oeuvre et l'application de ce dossier suivra prochainement une formation de 3 jours à Valence.

#### **4) PROJET DES ESTANGS**

Le dossier de demande de la DGE est retardé, la DDE considérant le dossier comme incomplet. La DDE fait aussi remarquer que la commune a manqué d'eau un temps et ne considère pas Nyons comme une solution de secours. Des rencontres tripartites entre la sous-préfecture de Nyons, la mairie de Nyons et la mairie de Venterol ont permis de clarifier les choses, la commune de Venterol est assurée du soutien de ses deux interlocuteurs.

Pour le moment le Conseil Général s'est engagé à hauteur de 40% du restant dû, l'agence de l'eau devrait suivre également. Ce projet est corréllé à l'obtention de la DGE tout comme le projet de sécurisation de l'entrée du village. Mr le Sous-Prefet apporte son soutien à la commune.

Cet apport d'eau n'est pas à négliger, la demande de DGE sera de nouveau soumise en 2010. Autre sujet de préoccupation avec la fusion de la DDE et de la DDA, auparavant ces services assuraient le suivi technique des chantiers mais dorénavant ils ne les assureront plus.

#### **5) DEMANDE D'ACHAT DE CHEMIN COMMUNAL DE MME MAGNET**

Mme MAGNET souhaiterait acquérir le chemin communal n° 14 au quartier Fond de Barral, traversant actuellement une partie de ses parcelles.

Le Conseil n'y est pas opposé sur le principe d'autant que les voisins ont donné leurs accords, mais l'opération comprenant déclassement, enquête publique et vente est assez onéreuse.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le principe, mais ne souhaite pas supporter les frais inhérents à cette opération.

Les conseillers décident de vérifier si une refacturation à l'intéressée est légalement possible avant de donner une réponse définitive.

#### **6) REQUETE DE MR ET MME LOPEZ**

Ce couple souhaiterait acquérir un bout de la parcelle récemment propriété communale, car elle jouxte leur maison.

Après concertation et vote le Conseil Municipal à l'unanimité décide que cet espace doit rester public, et maintient le souhait de voir réaliser un projet d'aménagement ( parking, ...).

#### **7) COURRIER DE MME MARCUZY**

Mme le Maire donne lecture de la missive de Mme MARCUZY.

Mr Gollé qui a bien suivi le dossier souhaite réagir. Il relate l'historique et fait part des tensions regrettables qui ont pu survenir lors de ce sujet épineux.

Le Conseil comprend que la démarche n'est certainement pas agréable à vivre pour Mme Marcuzy mais souligne le caractère très important du projet à l'entrée du village.

Le Conseil à l'unanimité décide donc de poursuivre la procédure d'utilité publique en cours sur la totalité de la parcelle, en renouvelant la proposition d'achat.

Les élus demandent au Maire de mener ce dossier en parallèle avec le terrain de Monsieur Imbert. Ce dernier serait prêt à céder le terrain dans une solution à l'amiable. Le Conseil réaffirme que la proposition de prix équivalente à celle d'un terrain de vigne classé en crû tient toujours. Dans un soucis d'équité l'indemnisation proposée à chaque propriétaire sera identique.

## **8) REQUETE DE MR ROCHEVILLE**

M.Rocheville souhaiterait un droit de passage en milieu de propriété Marcellin pour accéder au hangar attenant à la maison et qui lui sert à entreposer gratuitement du fourrage. L'acte notarié va être étudié mais un droit de passage en limite de propriété semble nettement plus indiqué. Christian Roux et Lucien GOLLE sont chargés du dossier, Monsieur Rocheville sera contacté pour un rendez vous.

Un petit aparté est fait sur cette zone Marcellin, plusieurs projets ont été déposés spontanément en mairie, ce qui est de bon augure.

## **9) REQUETE DE MR ADAMSKI**

M.Adamski souhaiterait venir présenter son projet associatif de jardin botanique sous Venterol, anciennement terrain de bosses, avec comme thème la valorisation des déchets verts, l'eau, etc ... Contact sera pris avec lui pour une rencontre dans les prochains jours.

## **10) SHARKA**

Lecture de la lettre de la FDGDON (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles) concernant la lutte obligatoire de la sharka envers les arbres de type prunus (abricotiers, pruniers, pêchers). Une tournure de lettre un peu plus diplomatique envers les agriculteurs aurait été bienvenue.

## **11) SEISMES**

Il est demandé de faire remonter toute information concernant d'éventuels seismes, éboulements de terrain, etc... La commune n'a pas eu connaissance d'éventuels mouvements de terrains.

## **12) ARRACHAGE DES VIGNES SUR TERRAIN MARCELLIN**

Le Conseil décide à l'unanimité de procéder à l'arrachage des vignes acquises en début d'année sur les terres Marcellin. Il demande à ce que le bénéficiaire de la prime d'arrachage soit la mairie, et donne délégation à Mme le Maire pour signature de documents relatifs à ce dossier.

## **13) PORTE DE LA CHAPELLE SAINTE-PERPETUE**

Deux devis de porte sont présentés: un proposant du bois exotique et un du chêne pour 150€ supplémentaires. Le Conseil décide à l'unanimité moins une abstention le devis en chêne pour son caractère local, d'un montant de 3100 € HT.

#### **14) COURRIER DE LA FRAPNA (Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature )**

Lecture est faite de la lettre de l'association loi 1901 FRAPNA. Celle-ci souhaite une réflexion de la collectivité sur l'utilisation des intrants chimiques ainsi qu'une sensibilisation des habitants à l'agriculture biologique. Le Conseil pense que, sur le second point, ce n'est pas à lui de le faire.

En ce qui concerne l'utilisation de produits chimiques ils sont déjà extrêmement limités, en général aux cimetières et facilitent nettement la tâche de nos employés communaux.

#### **15) REQUETE DES ENFANTS DE VENTEROL**

Plusieurs jeunes venterolais souhaiteraient présenter leur projet sur une petite parcelle. Rendez-vous sera pris avec eux pour étudier les maquettes de leurs projets.

#### **16) PROJET MICRO CRECHE**

Le projet est porté par deux personnes et pourrait accueillir, si le projet voit le jour, jusqu'à neuf petits pensionnaires.

Le local doit faire 90 m<sup>2</sup> en deux pièces. Aucune salle communale ne fait l'affaire.

Le projet est intéressant, compliqué financièrement mais sera soutenu par la mairie.

#### **17) COMMEMORATION 8 MAI**

La commémoration de l'armistice du 8 mai 1945 aura lieu à 11H devant la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H30.